



- LEGENDE DES PORTES PIETONS COUPE-FEU**
- PORTE CF 2h - EI 120
- LEGENDE DE SECURITE INCENDIE**
- Mur coupe-feu REI 120
  - Ecran thermique REI 120
  - Limite de cantons de désenfumage Surface < 1650 m² sg - L. max. < 60 ml
  - Poste RIA tuyau 30m + 3m
  - Lanterneau fixe d'éclairage naturel entrepôt. Dimensions 2 x 3 m sg
  - Lanterneau de désenfumage. Dimensions 2 x 3 m sg - SUE 4.18 m²
  - DIBRNC Dispositif d'évacuation naturelle des fumées et chaleur. Commande d'ouverture et fermeture lanterneaux de désenfumage par commandes à cartouches CO₂.
  - Zone de rétention des eaux d'extinction

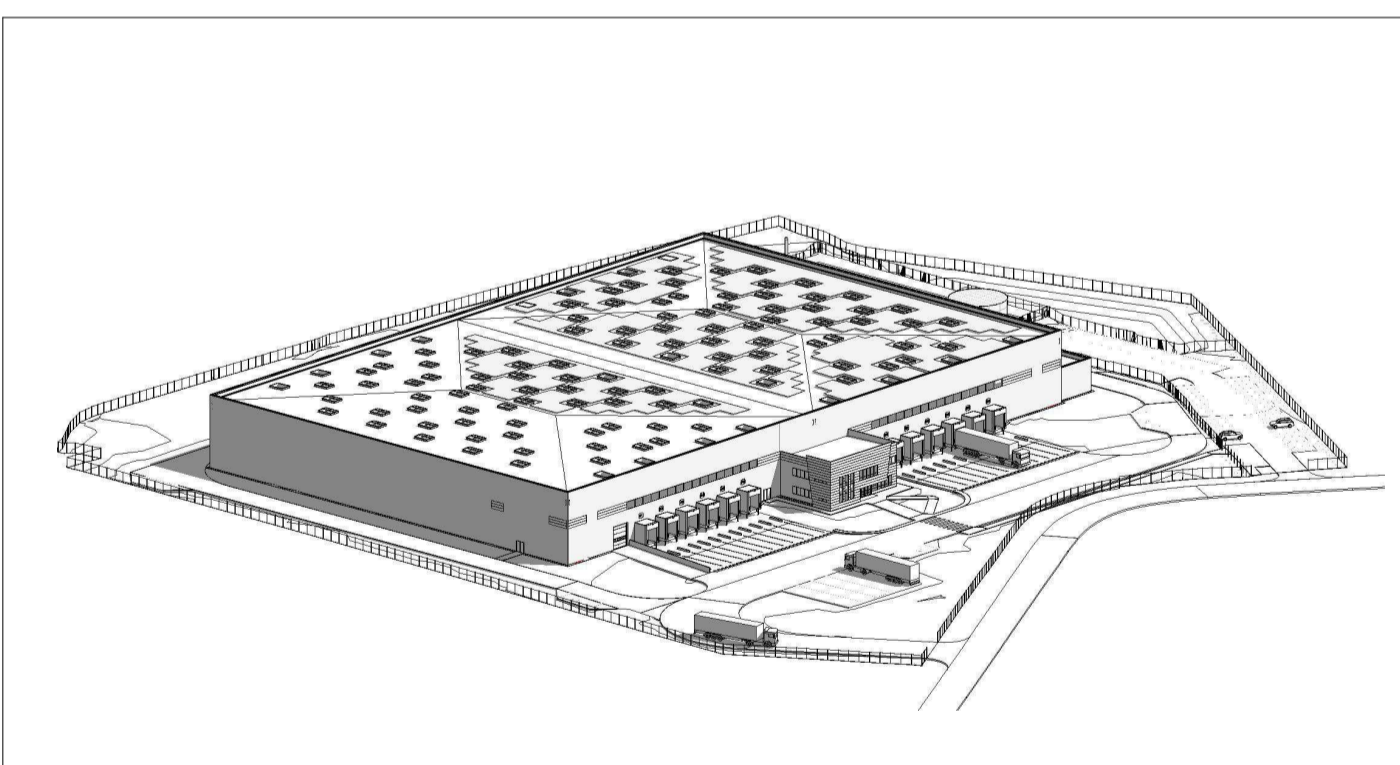
**Propriété intellectuelle.**  
L'article L1111 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte et... jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial ».

**Responsabilité de l'architecte.**  
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

**Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.**  
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) le sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

**Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.**  
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.

**ARGAN - BOLBEC 2**  
PROJET DE PLATEFORME LOGISTIQUE  
ZAC DE BOLBEC ST-JEAN  
76210 BOLBEC



|   |   |  |
|---|---|--|
| <b>DEMANDEUR :</b><br>ARGAN SA<br>21, RUE BEFFROY<br>92200 NEUILLY SUR SEINE<br>T: 01 47 47 05 46                         | <b>ARCHITECTE :</b><br>A26 GL<br>A26 GL<br>145 bis, RUE DE VAUGIRARD<br>75015 - PARIS<br>T: 01 49 70 75 52 80 |  |
| <b>BUREAU ICPE :</b><br>VERITAS Rhône-Alpes Auvergne<br>16, chemin de Jubin - BP26<br>69570 Dardilly<br>T: 09 69 39 10 09 | <b>PAYSAGISTE :</b><br>B27<br>165, rue de Vaugirard<br>75015 PARIS<br>Tel. +33 (0)9 70 07 70 90               | <b>BET THERMIQUE :</b><br>B27<br>165, rue de Vaugirard<br>75015 PARIS<br>Tel. +33 (0)9 70 07 70 90 |

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

**PLAN DES RIA**

Conception: NB      Approuvé par: CB

|                  |                  |            |         |
|------------------|------------------|------------|---------|
| ECHELLE: 1 : 500 | DATE: 29/07/2021 | FORMAT: A1 | ICPE 03 |
|------------------|------------------|------------|---------|

1744 - A26-GL - ARC - PC